

Section : C
Lieu-dit : Schoppach, rue des Blindés
Parcelles : 1248A et 1613K

Permis d'urbanisation de la propriété appartenant à

10. Plan masse

Modifié le 16-11-2023 suivant avis du fonctionnaire délégué du 13/10/2023 et du collège communal du 09-10-2023

Date : le 24-11-2022 Echelle 1/500

Auteur de projet

Pour la s.p.r.l. IMPACT, Pour DonP Consult s.n.c.,

Stéphane MOTTIAUX **Dominique PAJOT**

IMPACT
Société d'Architecture et d'Urbanisme
Rue du Coeur d'Orléans, 22
65800 BERTHRIX
Tél. 061 41 54 54
Fax 061 41 55 07
Email: info@impact-lux.be
http://www.impact-lux.be



Remarques:

- Le permis d'urbanisation est une opération d'aménagement du territoire, il n'a pas pour but de fournir des garanties quant aux limites et aux conséquences indiquées sur les plans. Les lots levés l'objet d'un bornage selon l'article 28 du Code Rural préalablement à la pose d'un cadastre.
- Le plan de bornage et les procès-verbaux de bornage seront dressés par un géomètre - expert spécialement inscrit au tableau des titulaires de la profession tenu par les Comités Intercommunaux (C.I.) du 11 mai 2003 - M.B. du 4 juin 2003, et seront annexés à chacun des titres de propriété.
- Plan dressé sur base du levé réalisé par le bureau TMEX sa en 2015.
- La limite existante entre la propriété DENES et le chemin n°22 ne correspond pas à la limite cadastrale.
- Plan réalisé sur base du levé dressé par le géomètre Komap Bureau TMEX s.a en 2005.

Situation existante

- Périmètre du permis d'urbanisation
 - Limites des parcelles
 - Limite zone d'habitat / zone de parc / zone naturelle
 - Construction existante (+ nombre de niveaux + direction du faîtage)
 - Courbe de niveau (+ cote)
 - Haie feuillue à préserver
 - Arbre feuillu
 - Mur
 - Clou repère + cote
 - Borne
- Equipements:**
- Route asphaltée + filets d'eau + axe + trottoirs
 - Chemin de terre
 - Egout (unitaire, béton Ø 400)
 - Eau
 - Electricité sous terraine (basse et moyenne tension)
 - Electricité aérienne (haute tension)
 - Eau + électricité (basse et moyenne tension)
 - Gaz
 - Pyône électrique
 - Taque

Situation projetée

- Périmètre du permis d'urbanisation après exclusion du lot 9
 - Alignement
 - Nouvelle construction
 - Carport
 - Zone de jardin
 - Zone de parc
 - Talus
 - Haie feuillue
 - Haie haute favorisant la biodiversité et l'intégration paysagère
 - Arbre à petit développement
 - Arbre à grand développement
 - Nouvelle limite parcellaire
 - Implantation des profils
 - Niveau repère
- Equipements:**
- Route en béton, accotement dalle gazon + bordure
 - Dalle gazon
 - Massif végétatif, arbustif, graminées
 - Plateau en pavé béton
 - Extension trottoir existant (asphalte) + bordures
 - Chemin empierré
 - Futur RAVel, en béton
 - Extension eau + électricité
 - Bouche incendie à placer
- 1 à 9** Numéro de la parcelle
- 1ha.01a.85ca.** Superficie totale du permis d'urbanisation
- 88a.98ca.** Superficie du permis d'urbanisation après exclusion du lot 9
- 5a.79ca.** Zone à céder gratuitement à la commune et à intégrer dans le domaine public

